Acheteur(euse)

Analyser et **prospecter** les marchés, **choisir** les fournisseurs en fonction des besoins et des impératifs de coûts, de délais, de qualité, de volume.
Négocier les conditions d'achat et d'approvisionnement des produits, services et travaux.
Evaluer et **suivre** les performances de ses achats.

> **ACHAT - LOGISTIQUE**
> ACHAT
>
> NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM
> Niveau 5 (Bac + 2, BTS, DUT)
>
> RÉPERTOIRE DES MÉTIERS
> 25F20

RÉFÉRENTIEL

ACTIVITÉS

- Analyse des offres et aide au choix des fournisseurs sous la supervision du responsable achat
- Conception du Plan d'Action Achat (PAA) annuel (actions d'achat quantifiées, actions de progrès sur les marchés en cours, outils de communication) pour proposition au responsable achat
- Contrôle et suivi des actions achat définies au PAA dans son domaine de compétence
- Établissement, actualisation et mise en oeuvre de procédures, protocoles, consignes, spécifiques à son domaine
- Définition des éléments clés des documents de consultation et notamment proposition des critères de choix
- Elaboration et suivi des tableaux de bord de suivi des gains achat en lien avec le PAA ainsi que les indicateurs du PAA dan son domaine de compétence
- Mise en œuvre du Plan d'Action Achat (PAA) sous la supervision du responsable achat dans son domaine de compétence
- Mise en œuvre et animation du dialogue avec les prescripteurs dans son domaine de compétence
- Négociation des contrats avec les fournisseurs dans son domaine de compétence
- Prospection fournisseurs/produits-marchés
- Revue des cahiers des charges des produits, services et travaux achetés en collaboration avec les services utilisateurs et les gestionnaires de marché
- Suivi de l'exécution des marchés en lien avec les gestionnaires de marché

SAVOIR-FAIRE

- Analyser des offres fournisseurs

- Analyser le besoin en collaboration avec les utilisateurs métier
- Analyser un marché, fournisseurs/clients, relatif à son domaine de compétence
- Animer des réunions et des discussions avec des prescripteurs-acheteurs
- Identifier et mettre en place des actions achat quantifiées
- Négocier les contrats avec les prestataires/fournisseurs
- Utiliser des outils réglementaires spécifiques aux achats hospitaliers

CONNAISSANCES REQUISES

- Achat (34024)
- Communication/relations interpersonnelles (15034)
- Comptabilité publique (13121)
- Droit des marchés publics (13209)
- Gestion de projet
- Logiciel dédié à l'achat public (34024)
- Marchés, produits et fournisseurs (34016)
- Négociation : méthodes et techniques (15005)
- Techniques quantitatives

AUTRES RÉFÉRENTIELS

- Acheteur/Acheteuse (Code ROME M1101)
- Acheteur ou acheteuse (CNFPT Répertoire des métiers territoriaux A2A/02)

FORMATION

Niveau 5 à 7. Formation supérieure à l'achat public, à la comptabilité, à l'approche coût complet.

STATUT ET ACCÈS

Attaché d’administration hospitalière
Ingénieur hospitalier.
Technicien supérieur hospitalier
Contractuel de catégorie A.

Corps des attachés d'administration hospitalière

STATUT DANS LA FPH

Catégorie A

Grades

- Attaché d'administration hospitalière (11 échelons)
- Attaché d'administration hospitalière principal (10 échelons)
- Attaché d'administration hospitalière hors classe (6 échelons + 1 échelon spécial)

MODALITÉS DE RECRUTEMENT DANS LA FPH

Concours externe sur épreuves

Organisé au niveau national (arrêté publié au Journal Officiel)

Conditions

- Etre titulaire d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau 6 (licence), ou d'une qualification reconnue équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007

Quota : le nombre de places offertes au concours externe ne peut être inférieur à 33% ni supérieur à 62% du nombre total des places offertes à l'ensemble des 3 concours.

Après l'admission au concours, les stagiaires (statut = élèves attachés) suivent un cycle de formation d'une durée totale de 12 mois (enseignement théorique+stages pratiques) organisé par l'EHESP qui fait l'objet d'une évaluation par un jury.

Ceux dont le cycle est validé sont inscrits sur une liste d'aptitude établie par arrêté du ministre chargé de la santé.

Leur titularisation est effective quand ils nommés dans un établissement, par décision de son chef.

Concours interne sur épreuves

Organisé au niveau national (arrêté publié au Journal Officiel)

Conditions

- Etre fonctionnaire ou agent non titulaire des fonctions publiques d'Etat, territoriale ou hospitalière, ou de leurs établissements publics à caractère administratif, ou être militaire ou magistrat, ou être en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale
- Compter au moins 3 ans de services publics effectifs

Quota : le nombre de places offertes au concours interne ne peut être inférieur à 33% ni supérieur à 62% du nombre total des places offertes à l'ensemble des 3 concours.

Après l'admission au concours, les stagiaires (statut = élèves attachés) suivent un cycle de formation d'une durée totale de 12 mois (enseignement théorique+stages pratiques) organisé par l'EHESP qui fait l'objet d'une évaluation par un jury.

Ceux dont le cycle est validé sont inscrits sur une liste d'aptitude établie par arrêté du ministre chargé de la santé.

Leur titularisation est effective quand ils nommés dans un établissement, par décision de son chef.

Avant de se présenter au concours interne, les fonctionnaires et agents peuvent être admis à un cycle préparatoire de 6 mois organisé par l'EHESP.

3ème Concours sur épreuves

Organisé au niveau national (arrêté publié au Journal Officiel)

Conditions

- Justifier d'au moins 5 ans d'exercice d'un ou plusieurs des mandats ou activités de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association

Quota : le nombre de places offertes à ce concours ne peut être inférieur à 5% ni supérieur à 15% du nombre total des places offertes à l'ensemble des 3 concours.

Inscription sur une liste d'aptitude

Liste établie dans chaque établissement par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

Conditions

- Etre adjoint(e) des cadres hospitaliers ou assistant(e) médico-administratif(ive)
- Compter plus de 5 ans de services publics effectifs accomplis dans l'un ou l'autre de ces corps en position d'activité ou de détachement (en qualité de titulaire ou stagiaire).

Quota : recrutement limité au 1/3 du nombre des titularisations et des détachements

Après l'admission au concours, les candidats sont nommés stagiaires pour une durée d'un an pendant laquelle ils suivent une formation d'adaptation à l'emploi (FAE) de 12 semaines (enseignement théorique+stages pratiques) organisée par l'EHESP.

Leur titularisation est validée par un jury de cette formation.

Détachement ou intégration directe

Possibilité d'intégration dans le corps de détachement à tout moment sur demande

Conditions

- Etre fonctionnaire dans un corps ou cadre d'emplois de catégorie A ou d'un niveau équivalent, apprécié au regard des conditions de recrutement ou de la nature des missions
- Suivre une formation d'adaptation à l'emploi (FAE) organisée par l'EHESP au cours des deux premières années de détachement ou de l'intégration directe

ÉVOLUTION DANS LA FPH

AU GRADE D'ATTACHÉ D'ADMINISTRATION HOSPITALIÈRE PRINCIPAL

Inscription au tableau annuel d'avancement établi par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

CONDITIONS

- Justifier d'au moins 7 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie A ou de même niveau
- Avoir atteint le 8ème échelon du grade d'attaché d'administration hospitalière

OU

Inscription au tableau annuel d'avancement après examen professionnel organisé au niveau départemental

CONDITIONS

- Justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie A ou de même niveau
- Avoir atteint le 5ème échelon du grade d'attaché d'administration hospitalière

AU GRADE D'ATTACHÉ hors classe

Inscription au choix au tableau annuel d'avancement

Conditions

- Justifier :
  - soit de 6 ans de détachement dans un ou plusieurs emplois avec un indice brut d'au moins 985, conduisant à pension de la Caisse nationale des agents des collectivités locales ou du code des pensions civiles et militaires de retraite
  - soit de 8 ans de détachement dans un ou plusieurs emplois avec un indice brut d'au moins 966, conduisant à pension de la Caisse nationale des agents des collectivités locales ou du code des pensions civiles et militaires de retraite
  - soit de 8 ans d'exercice dans un corps de catégorie A (détachement compris), de fonctions de direction, d'encadrement, de conduite de projet ou d'expertise, correspondant à un niveau de responsabilité défini par arrêté conjoint des ministres chargés de la santé et de la fonction publique

- Avoir atteint le 5ème échelon du grade d’attaché d'administration hospitalière principal

OU

Inscription au choix au tableau annuel d’avancement

Conditions

- Avoir atteint le 10ème échelon d'attaché d'administration hospitalière principal
- Avoir fait preuve d'une valeur professionnelle exceptionnelle
- Avoir obtenu 4 nominations par inscription au choix au tableau annuel d’avancement

Au grade de directeur d'hôpital de classe normale

Tour extérieur, après inscription sur liste d’aptitude arrêtée par le directeur général du Centre national de gestion (CNG)

CONDITIONS

- Compter au moins 8 ans de services effectifs comme fonctionnaire hospitalier de catégorie A
- Avoir atteint un grade dont l’indice terminal est au moins égal à l’indice brut 852

Quota : 9 % au plus des effectifs des élèves directeurs titularisés après la formation à l'EHESP

AU GRADE DE DIRECTEUR D’ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX DE CLASSE NORMALE

Tour extérieur, après inscription sur liste d’aptitude arrêtée par le directeur général du Centre national de gestion (CNG)

CONDITIONS

- Compter au moins 8 ans de services effectifs comme fonctionnaire hospitalier de catégorie A
- Avoir atteint un grade dont l’indice terminal est au moins égal à l’indice brut 780

Quota : 9 % au plus des effectifs des élèves directeurs titularisés après la formation à l'EHESP

EXERCICE DU MÉTIER

CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Spécificité

- Gestionnaire de groupement de commandes

Relations professionnelles

- Directeur des achats et responsable achat, tous responsables de directions acheteuses pour valider les objectifs annuels et les actions achat prioritaires
- Cellule des marchés (gestionnaires de marché) pour le suivi des procédures en lien avec les actions achats de son domaine
- Services de soins, administratifs et techniques pour analyse du besoin et compréhension des spécifications techniques
- Fournisseurs pour la veille produit et la structuration du marché fournisseurs
- Fournisseurs pour analyse des offres et négociation

Structures

- Etablissement de soins (hôpital, clinique)
- Centrale d'achat
- Collectivité territoriale
- Entreprise commerciale
- Entreprise industrielle
- Société de services

AUTRES APPELLATIONS COURANTES

- Acheteur(euse) public

MOBILITÉ

PASSERELLES

Passerelles dans la FPH

- Responsable des achats
- Gestionnaire des marchés publics

Passerelles dans les autres fonctions publiques

- Fonction publique territoriale

© ANFH - 265 rue de Charenton 75012 Paris - Tél. : 01 44 75 68 00
http://metiers.anfh.fr/25F20